

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Programme REVERS'EAU	544

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 19 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

ENTENDU les interventions de : Cécile DREURE, William AUCANT, Françoise FONTENAILLE, Anne BEAUCHEF, Yamina RIOU, François de RUGY, Elsa RICHARD, Mélanie COSNIER, Maurice PERRION, Claire HUGUES, Philippe HENRY, Jean-Patrick FILLET, Roland MARION, Samia SOULTANI-VIGNERON, Antoine CHEREAU,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2021-2 d'une dotation de 100 000 € d'autorisations de programme au titre du programme 544 "Programme REVERS'EAU".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs